



MAIRIE DE SAINT-OMER

DEMANDE DE DEROGATION

INSCRIPTIONS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DE SAINT OMER

Des enfants non domiciliés à SAINT-OMER

(Maternelles et Primaires)

VILLE DE SAINT-OMER

Loi du 83-663 du 22 juillet 1983 – Article 23

Circulaire préfectorale du 28 Septembre 1989

L'adresse de l'élève est obligatoirement celle des parents. En cas de fausse adresse déclarée, l'administration Municipale se réserve le droit de prendre toute mesure pour fausse déclaration.

Nom et Prénom de l'élève : _____ **Date de naissance :** _____

Nom et prénom des parents : _____

Profession précise et lieu d'exercice des parents :

Père : _____

Mère : _____

Adresse légale et précise des parents : _____

Tél : _____

Nom de l'école sollicitée à Saint-Omer :

Classe : _____

Motifs invoqués autres que dans le cadre des cas prévus par les textes précités :

Convenance personnelle- Raisons professionnelles- frère et _____ - autres (à préciser ci-dessous)

A _____ Le _____ (Signature des parents)

CADRE A REMPLIR PAR LA MAIRIE DE RESIDENCE

AVIS FAVORABLE*

AVIS DEFAVORABLE

*Dans ce cas, la commune s'engage à payer les frais de fonctionnement qui seront réclamés par la ville de Saint Omer

Le Maire

Le,

Signature

DECISION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE- Le maire de SAINT-OMER soussigné

AUTORISE (2)

REGRETTE DE NE POUVOIR AUTORISER

A faire inscrire leur enfant _____ à l'école _____

Fait à Saint-Omer, le _____

Signature du Maire